

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA
JUSTICE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

DECRET N° 79/476 du 6/09/79
portant intégration et nomination de Mon-
sieur DAMBA Jacques dans les cadres de la
catégorie A, hiérarchie I des Services
Techniques (Travaux Publics)

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNE-
MENT

(/ISAS :

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979;

(/u l'acte n° 001/ECF/79 du 30.3.1979 portant fondement,
organisation et fonctionnement des Pouvoirs Publics ;

(/u la loi 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonc-
tionnaires ;

(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.1958 fixant le règlement
sur la solde des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 60/90 du 3.3.1960 fixant le statut
commun des cadres de la catégorie AI des Services Techniques ;

(/u le décret 62/130/MF du 9.5.1962 fixant le régime des
rémunérations des fonctionnaires ;

(/u le décret 62/195/FP du 5.7.1962 fixant la hiérarchi-
sation des diverses catégories des cadres ;

(/u le décret 62/197/FP du 5.7.1962 fixant les catégories e
et hiérarchies des cadres créées par la loi 15/62 du 3.2.62 portant
statut général des fonctionnaires ;

(/u le décret 62/198/FP du 5.7.1962 relatif à la nomina-
tion et à la révocation des fonctionnaires des catégories AI ;

(/u le décret 63/81/FP-BE du 26.3.1963 fixant les con-
ditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que
doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses
articles 7 et 8 ;

(/u le décret 75/470 du 31.12.1974 abrogeant et remplaçant
les dispositions du décret 62/196/FP du 5.7.1962 fixant les échelon-
nements indiciaires des fonctionnaires ;

(/u le décret 67/50/FP-BE du 24.2.1967 réglementant la
prise d'effet du point de vue des actes réglementaires relatifs aux
nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclas-
sements ;

(/u le décret n° 79/154 du 4.4.1979 portant nomination
du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

(/u le décret n° 79/155 du 4.4.1979 portant nomination
des Membres du Conseil des Ministres ;

(/u la lettre n° 1060/MEN-GEN/DOC du 9.1.1979 du Direc-
teur de l'Orientation et de la Coopération transmettant le dossier
de candidature constitué par l'intéressé ;

Vu le Protocole d'accord du 5-8 70 signé entre la
République Populaire du Congo et L'U.R.S.S.

DECRETE :

ARTICLE 1er. - En application des dispositions combinées du décret
60-90 du 3.3.1960 et du Protocole d'accord du 5.8.1970 susvisés,
Monsieur DAMBA Jacques, né en 1950 à MOUKAMBÔU (Madingou) titulaire
du diplôme d'Ingénieur Electricien obtenu à l'Institut Energetique
de Moscou de l'Ordre de Lenine est intégré dans les cadres de la
catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (Travaux Publics)
et nommé au grade d'Ingénieur Stagiaire, indice 710.

.../...

ARTICLE 2..- L'intéressé est mis à la disposition du Ministre des Mines et de l'Energie

ARTICLE 3..- Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera.- enregistré,

BRAZZAVILLE, le 6 Septembre 1977

Le Premier Ministre, Chef du
Gouvernement

Le Ministre des Mines et
de l'Energie

Rodolphe ADADA.-

Colonel Louis SYLVAIN OMA.-

Le Ministre des Finances

Henri LOPES.-

Le Ministre du Travail et de la
Justice Garde des Sceaux

Victor TAMBA-TAMBA.-

AMPLIATIONS.-

JORPC	1
DEMP/DPP	3
DFF/BST	1
D.B.	3
D.C.F.	1
Mini M.E.	1
SGCM	1
INTERESSE	1
DOSSIER	3
SGCM/BC	2